

Maître d'Ouvrage

Nièvre Aménagement

Collectivité
Concédante

MAIRIE DE LORMES

Opération

1194 01 – création d'une halle
publique multifonctionnelle à
LORMES

CREATION D'UNE HALLE PUBLIQUE MULTIFONCTIONNELLE 15 ET 17 RUE PAUL BARREAU A LORMES

MARCHES DE TRAVAUX PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

AVEC POSSIBILITE DE NEGOCIATIONS

MARCHE PASSE EN LOTS SEPARES

RELANCE CONSULTATION DU LOT 3 SUITE A

INFRUCTUOSITE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'Ouvrage: NIEVRE AMENAGEMENT
Adresse: 11, Rue Bovet - CS 50001 - 58 027 NEVERS CEDEX
Représenté par : Teddy LEGUI - Directeur Général

Date limite de réception des offres : **VENDREDI 25 JUILLET 2025 à 14h00**

Seules les offres remises par voie dématérialisée seront prises en compte.

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1- Objet du marché	3
2-2- Procédure de passation	3
2-3- Forme du marché	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1- Décomposition du marché.....	3
3-1-1- Lots	3
3-1-2- Tranches.....	4
3-1-3- Phases.....	4
3-2- Durée du marché - délais d'exécution	4
3-3- Modalités de financement et de paiement	4
3-4- Forme juridique de l'attributaire.....	4
3-5- Délai de validité des propositions	4
3-6- Variantes et prestation supplémentaires éventuelles	4
3-6-1- Variantes.....	4
3-6-2- Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
3-7- Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique	4
Article 4 - Dossier de consultation	5
4-1- Contenu du dossier de consultation	5
4-2- Mise à disposition du dossier de consultation.....	5
4-3- Modification de détail au dossier de consultation.....	5
4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site	5
Article 5 - Présentation des propositions	5
5-1- Documents à produire	5
5-2- Compléments à apporter au cahier des charges	6
5-3- Langue de rédaction des propositions	6
5-4- Unité monétaire	6
5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
5-6- Négociation.....	6
Article 6 - Jugement des propositions	7
Article 7 - Renseignements complémentaires	7

ARTICLE 1 - ACHETEUR

Le pouvoir adjudicateur :

SAEM de la Nièvre - NIEVRE AMENAGEMENT - Représenté par : Teddy LEGUI - Directeur Général
11, Rue Bovet - CS 50001 - 58 027 NEVERS CEDEX

Maîtrise d'Œuvre :

Architecte mandataire : **GRAAM SARL**,
53 Rue Marceau, 93100 MONTREUIL
Tel : 01 83 37 81 80 ; 07 82 42 20 07
mucchielli@graamarchitecture.fr

BET structure charpente bois : **CREBOM**
53 Rue Marceau, 93100 MONTREUIL
Tel : 01 83 37 81 80
contact@crebom.fr

BET Structure GO : **MAKE INGENIERIE**
62 rue Planchat
75020 PARIS
Tel : 01 48 05 70 82
contact@make-ingenierie.com
jennifer.gandonou@make-ingenierie.com

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

2-1- Objet du marché

Marché d'exécution de travaux pour la création d'une halle publique multifonctionnelle - **relance partielle**.

La présente consultation porte sur la **relance du lot 3 - Couverture**.

A savoir, une consultation est également en cours / en ligne pour la relance des lots 1, 4, 5, 6, 7 et 8, déclarés infructueux lors de la procédure initiale :

- Lots 1 et 6 : consultation infructueuse pour cause d'offres supérieures aux estimations.
- Lots 4, 5, 7 et 8 : aucune offre reçue.
- **Lot 3 : consultation déclarée infructueuse afin de relancer la procédure en intégrant une variante, initialement non autorisée, mais jugée plus pertinente.**
- Lots 2 : En cours de négociation en parallèle.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) joint à la consultation.

2-2- Procédure de passation

Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code des de la Commande Publique.

2-3- Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GENERALES

3-1- Décomposition du marché

3-1-1-Lots

La consultation comprend 8 lots séparés. Le lot 1 est quant à lui subdivisé en deux sous-lots.

- **Lot n° 1a** : Fondations spéciales
- **Lot n° 1b** : Terrassements - Gros-œuvre béton
- **Lot n° 2** : Charpente bois
- **Lot n° 3** : Couverture
- **Lot n° 4** : Étanchéité

- Lot n° 5 : Menuiseries - Peintures
- Lot n° 6 : Serrurerie
- Lot n° 7 : Électricité
- Lot n° 8 : Plomberie.

Les candidatures concernent le lot 3 - couverture.

3-1-2- Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3- Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2- Durée du marché - délais d'exécution

Les prestations seront exécutées dans les délais ci-dessous, à compter de l'ordre de service de démarrage.

Délai global du chantier est joint à la présente consultation.

3-3- Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

3-4- Forme juridique de l'attributaire

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

3-5- Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à l'acte d'engagement, il court à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6- Variantes et prestation supplémentaires éventuelles

3-6-1- Variantes

Le candidat a la possibilité de proposer une variante spécifique concernant ce lot 3 (Couverture), comme suit :

Une variante de tuile en verre est autorisée si elle respecte les caractéristiques esthétiques suivantes :

- Tuile en verre de grand moule faiblement galbée, à emboîtement double, à pureau plat variable.
- Ligne contemporaine et un nez biseauté.

Dans le cadre du marché global, le lot 1b (GO) et le lot 4 (Etanchéité) sont également autorisés à proposer des variantes.

3-6-2- Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché comprend des PSE concernant :

- Installation d'une base vie de chantier (lot 1)
- Aspects scéniques (lot 6)

3-7- Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

Sans objet pour le lot 3. Seul le lot 1b est concerné.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION

4-1- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement - CCAP ;
- le planning prévisionnel ;
- les plans techniques et plans d'Architectes ;
- CCTP commun et CCTP spécifique de chaque lot ;
- les DPGF ;
- un modèle de cadre de mémoire technique ;
- Le PGC ;
- Le RICT.

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation des Entreprises est à télécharger sur la plateforme : <https://marches.ternum-bfc.fr>

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Pour le lot 3, la visite est facultative mais fortement recommandée. Le site est ouvert et le candidat peut librement s'y rendre.

ARTICLE 5 - PRESENTATION DES PROPOSITIONS

5-1- Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (DC 1) et déclaration du candidat (C 2),
- Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire à la place des certificats fiscaux et sociaux, un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Moyens humains et techniques, références et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires
- Assurances en cours de validité

Contenu de l'offre

- l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AE- CCAP) daté et signé,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) datée et signée,
- le planning prévisionnel daté et signé,
- les délais d'exécution détaillés par type de travaux à réaliser,
- Le mémoire technique, selon cadre joint à renseigner ou un document équivalent en faisant office, contenant les informations demandées dans le modèle.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;

Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus de ce même article.

5-2- Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

5-3- Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4- Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique :

Les propositions devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres fixée en page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Les documents transmis devront être compatibles avec le logiciel Microsoft.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Les documents ne devront pas être signés électroniquement.

Formats de fichiers acceptés :

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls, et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Format images (.gif, .jpg, .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Rappels généraux : dossier ZIP et signature scannée.

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

5-6- Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix en application de l'article R 2161-19 du Code de la commande publique.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles L 2152-7 et L 2152-8 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures

Critères hiérarchisés par ordre décroissant d'importance : Références, compétences, moyens adaptés à l'opération.

Critères de jugement des offres :

1) Valeur technique de l'offre à 60% sur la base du mémoire technique remis avec l'offre.

- a) La qualité technique de l'offre (24 points)
- b) Mesures prises en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (10 points)
- c) Les moyens en personnel et matériel affectés (14 points)
- d) Les références (12 points)

2) Prix à 40%

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le cadre du DPGF seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est ce montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats pourront prendre contact avec les responsables du projet :

Pour les renseignements administratifs

NIEVRE AMENAGEMENT - 11, Rue Bovet - CS 50001 - 58 027 NEVERS CEDEX

Tél: 03 86 57 44 75; 06.29.97.16.81

Ines Mazioua Ines.mazioua@nievreamenagement.com

Pour les Renseignements techniques

GRAAM SARL, 53 Rue Marceau, 93100 MONTREUIL

Tel : 01 83 37 81 80 ; 07 82 42 20 07

Alice Mucchielli mucchielli@graamarchitecture.fr

L'utilisation de la plateforme numérique est à privilégier. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, **une demande écrite via la plateforme Territoire Numérique.**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier.